

Charte d'engagement : conditions de participation au programme de formation et d'accompagnement sur mesure pour les marchés publics durables



Nous, _____, reconnaissons et acceptons les conditions suivantes dans le cadre de notre participation aux accompagnements proposés par Bruxelles Environnement pour renforcer la durabilité de nos marchés publics :

Section 1: Moyens mis en place pendant la période d'accompagnement

- 1.1. Nous garantissons avoir identifié les personnes adéquates au sein de notre administration pour assurer le suivi du projet, notamment les clients internes, les gestionnaires techniques, les responsables des achats, les responsables de l'éco-gestion, les chefs de services, etc.
- 1.2. Nous nous engageons à impliquer activement ces personnes dans le suivi du plan stratégique, en veillant à ce qu'elles soient disponibles et participent activement aux réunions et aux activités liées au projet.

Section 2: Référent responsable du suivi

- 2.1. Nous désignerons un référent au sein de notre administration, qui sera responsable du projet et servira de point de contact principal avec Bruxelles Environnement.
- 2.2. Le référent s'engagera à être présent lors des réunions et à assurer le suivi auprès des différents services et acteurs internes de notre administration pour garantir la mise en œuvre efficace du plan stratégique.

Section 3: Répertoire et monitoring après l'accompagnement

- 3.1. Nous acceptons de remplir le Template (fourni par le facilitateur MPDI de Bruxelles environnement – voir exemple en annexe) de suivi avec les indicateurs du plan stratégique une fois par an, en fournissant des informations sur les marchés identifiés, les secteurs prioritaires, et les fiches d'actions.
- 3.2. Nous comprenons que le suivi du monitoring se fera sur une période de cinq ans, permettant ainsi une évaluation à long terme de notre progression en matière de marchés publics durables.

Section 4: Soutien de la hiérarchie et/ou du politique Compétent

- Uniquement pour l'accompagnement du plan stratégique

4.1. Nous déclarons que notre engagement envers la création d'un plan stratégique pour des marchés publics durables est soutenu par la hiérarchie au sein de notre administration.

4.2. Le ou les responsables politiques compétents sont également informés de notre démarche et apportent leur soutien au développement du plan stratégique.

En signant cette charte d'engagement, nous affirmons notre volonté de collaborer activement avec Bruxelles Environnement pour renforcer la durabilité de nos marchés publics. Nous sommes conscients de l'importance de notre rôle dans la réussite de ce projet et nous nous engageons à travailler en partenariat pour atteindre nos objectifs communs.

Nom de l'Administration Publique : _____

Date : _____

Signature du fonctionnaire dirigeant : _____

Secrétaire communal/Président CPAS/Direction générale